

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules PM10 - Type: Combustion

Communiqué du: 28/02/2019 à 11:03

Surveillance et prévision de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

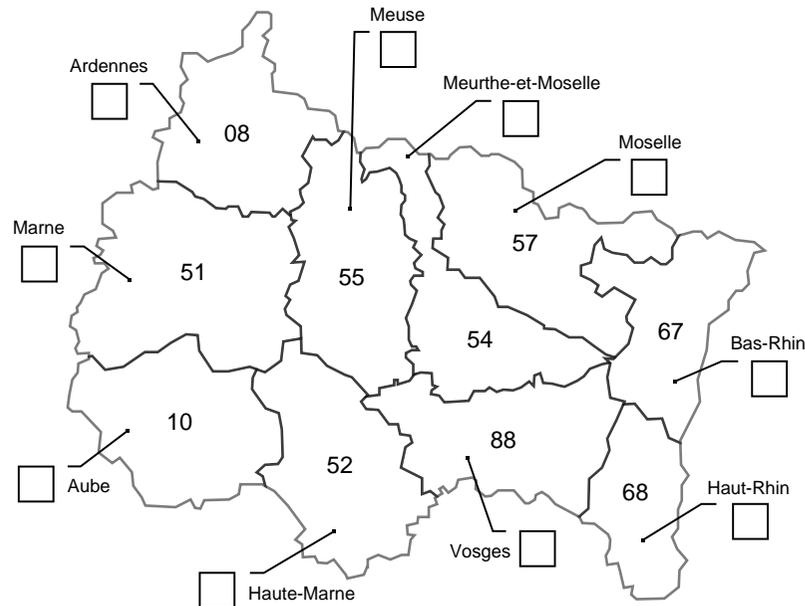


Procédures et mesures d'urgence

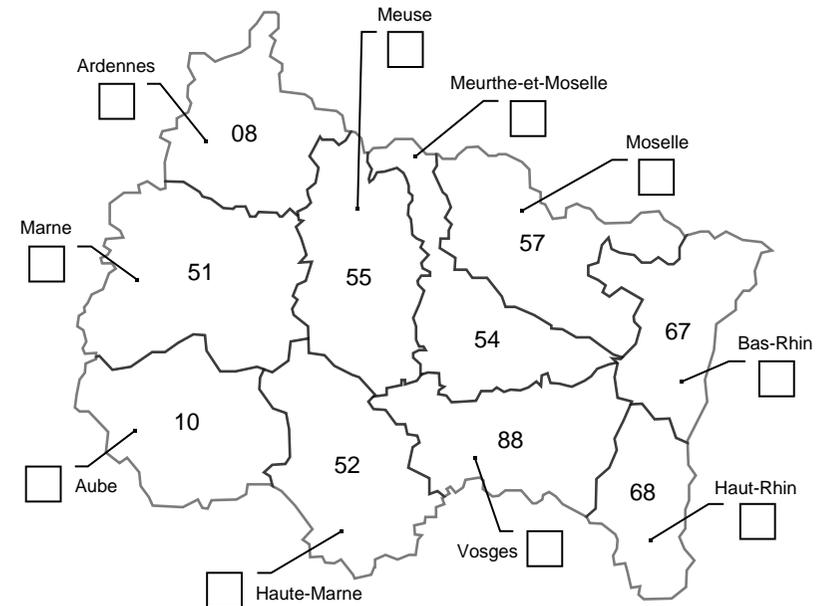
Selon arrêté inter préfectoral du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Pour le mercredi 27 février 2019



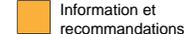
Pour le jeudi 28 février 2019



Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

1

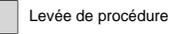
1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte



Levée de procédure

## Description épisode

La station de Metz Centre a présenté pour la journée du 27/02/2019 une valeur moyenne journalière de 52 µg/m<sup>3</sup> dépassant le seuil de recommandation fixé à 50 µg/m<sup>3</sup>. Ce dépassement est lié à la persistance de conditions anticycloniques favorables à l'accumulation des PM10 majoritairement issues de la combustion. Il s'agit d'un constat localisé qui a entraîné, par modélisation sur la journée du 27/02/2019, une exposition insuffisante au déclenchement d'une procédure de recommandations et d'information pour la Moselle (critères de population et de superficie non atteints).

## Evolution et tendance

Un basculement vers un flux océanique avec notamment la présence de vents forts en cours d'après-midi, permettra la dispersion des polluants dans l'air ambiant. Cela favorisa ainsi une baisse progressive des concentrations en PM10.